

Conseil Municipal du 26 mars 2018

Compte-rendu

Présents : BAUD Sylviane, CLARY Bernard, COSSALTER Jacques, DANIEL Catherine, DEBRUERES Pascale, DELETRAZ Marie-Noëlle, DUFOURNET Bernard, DUNAND-CHATELLET Sylvain, FALABRINO Alain, FRISSON Christian, GOMILA PATTY Aurélia, MARTINOD Christian, MERCY Pierre-Georges, RAFFORT Lionel, SONNERAT Hélène

Etaient absents : ALLARD-METRAL Camille, GRASSIN Céline, PARIS BORDENEUVE Pascale, PICARONIE Karine, ROSAY Blaise, TARDIVEL Gérard.

Avaient donné pouvoir : BONAVENTURE Alain à Aurélia GOMILA, BONAZZI Roger à Christian MARTINOD

Secrétaire de séance : BAUD Sylviane

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2018

1) Budget Général – Budget Primitif 2018

Rapporteur S. BAUD

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour 2018. Cette proposition résulte d'un travail mené par la commission Finances, en concertation avec les commissions et groupes de travail ; des échanges avec l'ensemble des conseillers municipaux ont eu lieu également lors de séances de travail.

Il s'agit d'un budget qui privilégie les investissements ; le volume des travaux programmés en 2018 est particulièrement important ; plusieurs projets structurants peuvent enfin démarrer après une longue phase d'études et d'instruction tels que la voie douce aux Vignes, la sécurisation des abords du stade du Varday et l'extension des vestiaires/club house ; à noter aussi les aménagements du cimetière (rénovation mur d'enceinte, extension columbarium, réfection toiture hangar).

Les dépenses de fonctionnement -hors virement à la section d'investissement -diminuent de 2,7% par rapport au budget 2017 voté ; les charges de fonctionnement interne des services municipaux ont été contenues pour permettre de préserver un bon niveau dans les services à la population. Cette gestion rigoureuse permet à la municipalité, cette année encore, de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale, ni de recourir à l'emprunt ; elle dégage aussi une marge importante qui vient alimenter le budget réservé aux investissements.

Le budget ainsi proposé s'équilibre de la façon suivante :

- En section de Fonctionnement à : **3 632 372 €**
➤ En section d'Investissement à : **3 269 973 €**

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement (montants en Euros)

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	848 190.00
012 Charges de personnel	921 100.00
014 Atténuation de produits	41 000.00
022 Dépenses imprévues	100 000.00
023 Virement à la section d'investissement	1 423 389.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 700.00
65 Autres charges de gestion courante	202 093.00
66 Charges financières	91 900.00
67 Charges exceptionnelles	1 000.00
TOTAL	3 632 372.00

RECETTES	
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 066 952.17
013 Atténuation de charges	60 000.00
70 Produits des services du domaine	271 200.00
73 Impôts et taxes	1 465 315.00
74 Dotations et participations	616 000.00
75 Autres produits de gestion courante	147 000.00
76 Produits financiers	4.83
77 Produits exceptionnels	5 900.00
TOTAL	3 632 372.00

Section d'Investissement (Montant en Euros)

DEPENSES	
020 Dépenses imprévues	79 315.00
10 Dotations, fonds, divers et réserves	14 000.00
16 Remboursement d'emprunts et dettes	180 000.00
20 Immobilisations incorporelles	99 642.00
21 Immobilisations corporelles	826 326.00
23 Immobilisations en cours	2 067 290.00
27 Autres immobilisations financières	3 400.00
TOTAL	3 269 973.00

RECETTES	
001 Solde d'exécution reporté	318 912.25
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	724 040.75
021 Virement de la section de fonctionnement	1 423 389.00
040 Opération d'ordre de transfert entre section	3 700.00
10 Dotations, Fonds divers et réserves	434 500.00
13 Subvention d'équipement.	365 431.00
TOTAL	3 269 973.00

Il est précisé que le détail du Budget Primitif 2018 a été remis à chaque élu municipal préalablement à cette séance.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés (16 POUR et 1 CONTRE) le Budget Primitif 2018 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.**

2) Taux d'imposition de la commune – Année 2018

Rapporteur : Christian Martinod

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire en 2018 les taux en vigueur en 2017 ; cette proposition, conforme à l'avis de la commission Finances, ne prévoit pas de hausse des taux de fiscalité locale puisque l'équilibre du budget 2018 est assuré sans nécessité d'y recourir.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition proposés :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'Habitation	7,98%	7,98%
Taxe Foncier Bâti	7.54 %	7.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	48.42 %	48.42 %

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés les taux d'imposition de la commune – Année 2018

3) Demande d'aide à l'investissement pour les communes et EPCI auprès de SAVOIE BIBLIO

Rapporteur : Christian Martinod

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'informatisation de la bibliothèque de Villaz, service public dont la gestion a été déléguée à l'association « Bibliothèque de Villaz », une demande d'aides à l'investissement peut être demandée.

Cet investissement est destiné à offrir aux usagers un service plus performant, de simplifier les opérations de prêts/retours des livres et la gestion administrative de la bibliothèque.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, à déposer une demande d'aides à l'investissement auprès de SAVOIE BIBLIO pour l'acquisition d'un nouveau logiciel inscrit au budget communal.

4) Convention à intervenir avec la commune de FILLIERE, la commune de NAVES-PARMELAN et la commune de VILLAZ pour prestations du RAM

Rapporteur : Aurélia GOMILA

Le Relais d'Assistants maternels (RAM) auparavant géré par l'ex-Communauté de Commune du Pays de Fillière jusqu'au 31 décembre 2016 est passé par convention d'objectifs avec la CAF en gestion directe par la commune de Fillière depuis le 01/01/2017.

L'objectif du RAM est essentiellement de faciliter la mise en contact de parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants avec des assistants maternels agréés des trois communes. Il sert également de lieu de conseil, de formation, d'information et d'animation pour les assistants maternels et les parents.

Il est donc proposé la signature d'une convention définissant les modalités de fonctionnement et les modalités financières entre les 3 communes (FILLIERE, NAVES-PARMELAN et VILLAZ).

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés à signer la convention sous réserve d'une modification concernant le mode de calcul de la participation financière de la commune au niveau de la part variable : Devront être pris en compte le nombre total des assistants maternels sur le territoire et le nombre total d'assistants maternels de Villaz (et non uniquement les bénéficiaires du RAM).

5) Liaison douce entre le Chef-Lieu et les Vignes – Sécurisation entre le carrefour du Biollay et la route de la Pareusaz

Rapporteur Bernard CLARY

Monsieur le Maire adjoint rappelle les études lancées et confiées au cabinet Profils Etudes pour promouvoir des liaisons douces et favoriser un déplacement sécurisé des piétons et des cycles dans l'agglomération ou entre les 2 pôles principaux que constituent le Chef-lieu et les Vignes.

Un marché initial signé avec l'entreprise PERON TP ne pourra connaître un début de réalisation qu'à l'achèvement partiel des travaux des Villas Lumière en 2019. Pour mémoire, celui-ci comporte :

- une tranche ferme de 112044.17€HT soit 134453€ TTC (carrefour du Biollay).
- une tranche optionnelle 1 de 102 810.00€ HT soit 123 372€ TTC (routes de Grattepanche et route des Vignes en aval du carrefour du Biollay).
- une tranche optionnelle 2 de 18 498.33€ HT soit 22 198€ TTC (systèmes de ralentissement route de Grattepanche).

Pour un total de **233 352.50€ HT soit 280 023€ TTC**

Pour ne pas attendre la fin de la construction de cet ensemble pavillonnaire et dès la fin de réalisation des travaux d'assainissement développés par le SILA, il est apparu nécessaire d'enclencher une nouvelle tranche de travaux de sécurisation sur la Route des Vignes, soit du carrefour du Biollay vers l'amont jusqu'au carrefour avec la Route de Pareusaz. Nous vous en avons présenté les grandes lignes lors de la dernière séance du conseil municipal le lundi 12 mars.

Outre l'aménagement d'un trottoir sur une longueur de 410ml, le programme intègre deux traversées piétons dont un éclairé par un candélabre autonome (solaire), un arrêt de bus normalisé, les réseaux pluviaux nécessaires au busage des fossés ou à la reprise des eaux de la chaussée, la signalisation et les aménagements nécessaires (murettes, bordures, paysagers,...).

L'estimation définitive est de **143 120.50€HT soit 171 744.60€TTC**.

L'avant-projet et le projet ont été amendés et validés en commission d'urbanisme les 21 février et 14 mars 2018 après une visite sur site de la Commission le 22 février. Le budget correspondant a été inscrit au BP 2018. La consultation des travaux interviendra sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) et nous souhaitons un démarrage des prestations à la fin de l'été.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet (PRO), dans l'attente du dossier de consultation des entreprises(DCE) avec un coût d'objectif de travaux de 143 120.50€ HT ou 171 744.60€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2018 en section d'investissement, chapitre 23.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire adjoint délégué à L'urbanisme et à l'environnement à lancer la consultation des entreprises et signer le marché correspondant dans la mesure où les coûts d'objectifs sont respectés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer l'ensemble des demandes de subventions rendues possibles.

Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint Délégué rendront compte régulièrement de l'évolution de ce dossier.

Questions diverses

- 1- Bernard DUFOURNET s'interroge sur la délivrance d'un permis de construire route du Pré Fleuri
- 2- Alain FALABRINO souhaite connaître l'état d'avancement de la fibre optique sur la commune
- 3- Alain FALABRINO souhaite connaître l'état d'avancement du projet du centre village
- 4- Jacques COSSALTER s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour une meilleure réalisation des travaux d'investissement programmés en 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Christian MARTINOD

